

## DÉLIBÉRATION N°DL20240076 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 03/05/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 23h26) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h46) ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Gilles GRECO (à partir de 23h26)

Mme Geneviève MASSACRIER a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à M. Jean-Marc LAVAL (à partir de 23h46)

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT

#### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

**URBANISME - PLATEFORME "AUTORISATION DU DROIT DES SOLS" (ADS) - MISE À DISPOSITION D'UN OUTIL INFORMATIQUE DÉMATÉRIALISÉ - AVENANT N°1**

**M. Jean-Luc DEGRAIX** expose ce qui suit :

Par délibération en date du 27 juin 2022, la commune a conventionné avec Saint-Etienne Métropole pour la dématérialisation des autorisations d'urbanisme, devenue obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Saint-Etienne Métropole s'était doté du logiciel d'instruction « Droits de Cités » (DDC) avec une licence de site et un guichet numérique accessible à partir de son site internet, dans la finalité de les mettre à disposition des communes-membres qui le souhaiteraient.

Le bureau métropolitain a validé, lors de sa séance en date du 15 juin 2023, le changement du logiciel d'instruction «Droit de Cités ». Le logiciel [Cart@DS](#) avec l'éditeur Inetum a été choisi.

Il convient de réaliser un avenant, à la convention initiale de mise à disposition d'un outil informatique dématérialisé, afin de prendre en compte le remplacement du logiciel Droits de Cités par le logiciel [Cart@DS](#). Cet avenant ne modifie pas les modalités préalablement définies dans la convention.

Sont mis à disposition de la commune :

- le logiciel [Cart@DS](#) dont l'objectif est d'assurer l'instruction des dossiers,
- le portail « guichet des démarches urbanisme et foncier » composé de deux accès :
  - guichet particuliers : dépôt et suivi des échanges avec le pétitionnaire,
  - guichet partenaires : dépôt et suivi des échanges avec le pétitionnaire (pour les notaires, architectes, promoteurs ...),
- le « Portail des Services » : module permettant la consultation des dossiers et la délivrance de leurs avis, par les services consultés externes qui ne sont pas connectés à la plateforme PLAT'AU et par les services internes à Saint-Etienne Métropole.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 abstentions

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Romain PIPIER

#### **DÉCIDE :**

- **d'approuver** l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition à la commune, par Saint-Etienne Métropole, d'un outil informatique dématérialisé d'instruction des demandes d'urbanisme,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant correspondant.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 14/05/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

*Date de mise en ligne 21 mai 2024*